



Communiqué de presse

Le 1^{er} juillet 2004

**SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL RAPDO CARENAGE
INTRODUCTION AU SECOND MARCHÉ D'EURONEXT PARIS LE 9 JUILLET 2004**

La Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage (SMTPC) annonce son Introduction au Second Marché d'Euronext Paris le 9 juillet 2004.

Prado Carénage : 1^{er} ouvrage à péage urbain en France

Dans le cadre d'une concession à échéance 2025, la SMTPC exploite un tunnel à péage à Marseille permettant de traverser et d'accéder au centre de Marseille rapidement avec un gain de temps de 23 minutes en moyenne. En 2003, 13,9 millions de véhicules ont emprunté le tunnel.

Pour l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires de la société a augmenté de 8% à 25,8 M€ pour un bénéfice net de 6,7 M€. Cette année, le chiffre d'affaires attendu est de 26,4 M€ et le bénéfice net de 6,5 M€. La légère baisse du résultat net s'expliquant par la hausse du taux d'imposition de la société.

Avec une stabilité des dotations aux amortissements de caducité et une baisse régulière des frais financiers nets en parallèle avec le désendettement de la société, SMTPC bénéficie de perspectives solides et envisage une croissance régulière de sa rentabilité nette pour les 3 années à venir.

L'introduction au Second Marché : un engagement pris en 1990

L'introduction au Second Marché d'Euronext Paris des actions de SMTPC fait suite à l'engagement pris lors de l'émission le 13 décembre 1990 des Titres Subordonnés Convertibles en Actions. La cotation permet de faire bénéficier les actionnaires actuels et futurs de la Société des protections et des garanties offertes par un marché réglementé.

Dividendes

La Société a pour objectif de poursuivre en 2005 au titre de l'exercice 2004 ainsi qu'au titre des exercices ultérieurs, une politique de distribution de dividendes représentant au minimum 60% du résultat net après impôt.

Les modalités

Emetteur	Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage (« SMTPC »)																						
Code ISIN	FR0004016699																						
Nombre de titres offerts	94 485 titres cédés par des actionnaires existants, représentant 17,40 % du capital avant et après l'opération objet de la note d'opération																						
Actionnaires cédants	<table> <tr> <td>CREDIT LOCAL DE FRANCE</td> <td>18 230 actions</td> </tr> <tr> <td>CREDIT DU NORD</td> <td>7 000 actions</td> </tr> <tr> <td>CREDIT COMMUNAL DE Belgique</td> <td>11 250 actions</td> </tr> <tr> <td>SNC VAVIN RASPAIL N°1</td> <td>11 250 actions</td> </tr> <tr> <td>FONCIER PARTICIPATION</td> <td>11 250 actions</td> </tr> <tr> <td>ANGLO IRISH BANK</td> <td>10 005 actions</td> </tr> <tr> <td>DEKABANK</td> <td>11 250 actions</td> </tr> <tr> <td>CAISSE D'EPARGNE DES BOUCHES DU RHONE</td> <td>4 125 actions</td> </tr> <tr> <td>VIVERIS SA</td> <td>4 125 actions</td> </tr> <tr> <td>KEREN PRADO</td> <td>6 000 actions</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>94 485 actions</td> </tr> </table>	CREDIT LOCAL DE FRANCE	18 230 actions	CREDIT DU NORD	7 000 actions	CREDIT COMMUNAL DE Belgique	11 250 actions	SNC VAVIN RASPAIL N°1	11 250 actions	FONCIER PARTICIPATION	11 250 actions	ANGLO IRISH BANK	10 005 actions	DEKABANK	11 250 actions	CAISSE D'EPARGNE DES BOUCHES DU RHONE	4 125 actions	VIVERIS SA	4 125 actions	KEREN PRADO	6 000 actions	Total	94 485 actions
CREDIT LOCAL DE FRANCE	18 230 actions																						
CREDIT DU NORD	7 000 actions																						
CREDIT COMMUNAL DE Belgique	11 250 actions																						
SNC VAVIN RASPAIL N°1	11 250 actions																						
FONCIER PARTICIPATION	11 250 actions																						
ANGLO IRISH BANK	10 005 actions																						
DEKABANK	11 250 actions																						
CAISSE D'EPARGNE DES BOUCHES DU RHONE	4 125 actions																						
VIVERIS SA	4 125 actions																						
KEREN PRADO	6 000 actions																						
Total	94 485 actions																						
Actions dont l'admission au Second Marché d'Euronext Paris est demandée	La totalité des actions composant le capital de SMTPC à la date de la présente note d'opération, soit 543 125 actions intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie, ainsi que les actions issues de la conversion des titres subordonnés convertibles en actions.																						
Structure du placement	Sur un total de 94 485 actions diffusées dans le public (le « Placement »):																						

	<ul style="list-style-type: none"> - 9 449 actions, soit 10,00% du Placement, feront l'objet d'une offre au public en France réalisée sous forme d'une « offre à prix ouvert », principalement destinée aux personnes physiques (« l'Offre Publique ») ; - 85 036 actions, soit 90,00% du Placement, feront l'objet d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global »), comportant un placement public en France et un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion notamment des Etats Unis d'Amérique.
Prix par action	<p>La fourchette indicative du prix par action est de 73 € à 77 €.</p> <p>Cette indication ne préjuge pas du prix définitif : le prix pourra se situer en dehors de cette fourchette ou une nouvelle fourchette pourra être annoncée, dans les conditions décrites au paragraphe 2.1.2. de la note d'opération.</p> <p>Le prix définitif sera fixé à l'issue de la période de construction du livre d'ordres, soit le 9 juillet. Il fera l'objet d'un communiqué de presse qui sera repris le 12 juillet dans deux journaux d'information économique et financière de diffusion nationale.</p> <p>Le prix sera identique dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global.</p>
Date de jouissance	Les actions cédées portent jouissance à compter du 1 ^{er} janvier 2004.
Garantie	La cession de titres ne fera l'objet d'aucune garantie
Cotation	Les négociations d'actions SMTPC sur le Second Marché d'Euronext Paris devraient débuter le 12 juillet 2004.
Calendrier indicatif	<p>30 Juin 2004 : Obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>1^{er} Juillet 2004 : Ouverture du Placement et de L'Offre Publique</p> <p>8 Juillet 2004 : Clôture du Placement et de l'Offre Publique</p> <p>9 Juillet 2004 : - Fixation du prix définitif - Publication par Euronext Paris S.A. (« Euronext Paris ») de l'avis de résultat de l'Offre Publique - Première cotation des actions de SMTPC sur le Second Marché d'Euronext Paris.</p> <p>12 Juillet 2004 : - Publication d'un communiqué de presse indiquant le prix définitif - Début des négociations des actions sur le Second Marché d'Euronext Paris.</p> <p>16 juillet 2004 : - Règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global.</p>
Contact investisseur	<p>Gilbert SABY Président Directeur Général S.M.T.P.C. 3 avenue Arthur Scott 13010 Marseille Téléphone : 04 91 80 88 80 Télécopie : 04 91 80 88 81 E-mail : g.saby@tunnelprado.com</p>
Intermédiaires Financiers	<p>Crédit du Nord, Introduceur Chef de file Gilbert Dupont, Prestataire de Service d'Investissement en charge du placement</p>
Mise à disposition du prospectus	<p>Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais sur simple demande au siège de la Société, ou auprès des intermédiaires financiers, ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de l'AMF www.amf-France.org ou celui de la Société www.tunnelprado.com.</p>

« En application des articles L 412-1 et L 821-8 du Code monétaire et financier, l'Autorité des marchés financiers a apposé sur le présent prospectus le visa n° 04-644 en date du 30 juin 2004 conformément aux dispositions du règlement 98-01.

Ce prospectus composé du document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers sous le n° I. 04-123 le 23 juin 2004 et de la présente note d'opération, a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs ».

Ce prospectus fait l'objet de l'avertissement suivant : « L'Autorité des marchés financiers attire l'attention du public sur les points suivants :

- Le commissaire aux comptes a formulé des observations dans les comptes clos au 31/12/2001, 31/12/2002 et 31/12/2003 telles qu'elles sont précisées dans ses attestations au paragraphe 1.2.3. du document de base et de la note d'opération. Pour les comptes clos au 31/12/2003, l'observation est liée aux changements de méthodes comptables et aux différents changements de présentation. Les incidences à l'ouverture de l'exercice des changements de méthodes comptables opérés ont été imputées sur le report à nouveau au sein des capitaux propres de la société pour un montant total de - 6.779.990 euros et des comptes pro-forma incluant un bilan et un compte de résultat simplifiés au 31 décembre 2002 sont présentés en note 21 de l'annexe aux comptes annuels afin de rétablir la comparabilité des comptes avec l'exercice 2003 ;

- La dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice des titres subordonnés convertibles en actions est de 115 % sur la base du capital actuel tel qu'il est décrit au paragraphe 3. de la note d'opération ;

- 43,09% des actions de la société sont nanties tel qu'il est décrit au paragraphe 3 de la note d'opération;

- Les clauses spécifiques du contrat de concession et d'endettement sont décrites aux paragraphes 4.1.3 et 4.8.7. du document de base. »

CONTACT :

S.M.T.P.C. :

Gilbert SABY

Président Directeur Général

g.saby@tunnelprado.com

Tél. : 04 91 80 88 80

CALYPTUS :

Cyril COMBE

Communication financière

cyril.combe@calyptus.net

Tél : 01 53 65 37 94